



**PAYS de
BEARN**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250117-D05_20250117-DE



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Séance du 17 janvier 2025**

Date de la convocation : 10 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABE, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Didier REY, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Nadine BARTHE, Jean-Patrick BAZILE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Fabienne COSTEDOAT DIU (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Marie-Claire NÉ), Christian LECHIT (a suppléé Jean-Simon LEBLANC), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Michel MINVIELLE (a suppléé Marc DUFAU), Maryse PAYBOU (a suppléé Marlène LE DIEU DE VILLE).

Etait représenté :

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Arnaud JACOTTIN, Emmanuel HANON, Philippe LALANNE, Isabelle LAHORE, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Martine RODRIGUEZ.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Josy POUEYTO.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

N°5 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
ETUDE SUR LES DYNAMIQUES AGRICOLES ET FONCIERES EN BEARN
- AXE 1

Rapporteur : Patrick BURON

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son engagement pour le développement d'un système alimentaire plus durable et local, le Pays de Béarn, en collaboration avec les intercommunalités membres et le département des Pyrénées-Atlantiques, met en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le Béarn compte 250 000 hectares de terres agricoles (53 % de la surface totale), exploités par environ 6 000 agriculteurs. Les exploitations, majoritairement familiales, couvrent en moyenne 35 hectares, bien en deçà de la moyenne nationale (61 ha). Le territoire pourrait couvrir trois fois les besoins alimentaires locaux, bien qu'il ne soit pas suffisamment connecté au bassin de consommation. La diversité géographique (montagnes, vallées, coteaux) favorise une agriculture variée (céréales, élevage, vigne, kiwi, maraîchage, etc.), mais le vieillissement des agriculteurs est préoccupant : 50 % ont plus de 50 ans, et seuls 35 % prévoient une succession.

Dans 10 ans, un tiers des terres agricoles changera de mains, alors que l'accès au foncier reste difficile (prix élevé, conflits d'usage en zones périurbaines). Les projets hors cadre familial peinent à aboutir, faute de foncier adapté (eau, morcellement).

Le diagnostic agricole de 2019 souligne des dynamiques disparates et le besoin de protéger les terres stratégiques menacées (concurrence d'usage, transmission, nouvelles installations). Pour préserver les terres agricoles et favoriser l'installation, une vision territoriale partagée à long terme est essentielle, adaptée aux défis, notamment climatiques.

Ce sujet est abordé par l'axe 1 du PAT qui a pour objectif de préserver le foncier, favoriser l'installation et aller vers une agriculture nourricière, respectueuse de l'environnement. Il s'inscrit dans une logique de transition agricole et alimentaire, en vue de préserver les terres agricoles, d'encourager l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs et de renforcer la souveraineté alimentaire locale.

Structuration de la démarche menée sur l'axe 1 du PAT

Le travail réalisé depuis le lancement de la démarche a permis de structurer le cadre d'intervention sur cet axe. Ainsi, il est prévu la réalisation d'une **étude sur les dynamiques agricoles et foncières** qui s'articulera de la sorte :

- PHASE 1 « Mise en place d'une animation territoriale pour préserver l'usage des terres agricoles et favoriser l'installation d'activités agricoles nourricières en Béarn »
- PHASE 2 « Déploiement expérimental »

La **phase 1**, prévue jusqu'en septembre 2025, se concrétisera par la réalisation des actions suivantes :

- Un diagnostic des dynamiques agricoles et foncières.
- Une restitution collective, permettant de prioriser les enjeux identifiés.
- Un travail collaboratif avec les parties prenantes locales pour co-construire des solutions.
- La formalisation d'une feuille de route opérationnelle pour le territoire.

Pour ce faire, le Pays de Béarn sollicitera l'accompagnement d'un prestataire externe.

La **phase 2** visera à mettre en œuvre la feuille de route opérationnelle définie lors de la phase 1. Ce travail s'échelonnera jusqu'à 2027.

Plan de financement prévisionnel

Dans le cadre du financement de cet axe, le Pays de Béarn pourra bénéficier d'un appui financier de Ceinture Verte Groupe via l'appel à projets « **Territoires de maraîchers** ».

En 2022, l'État a lancé l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » visant à accélérer la transformation des systèmes de production agricole et des systèmes alimentaires territoriaux. Cet AMI ambitionne de faire émerger entre 15 et 30 démonstrateurs territoriaux innovants.

Parmi les 7 premiers lauréats figure le projet « Territoires de maraîchers », porté par les coopératives Ceinture Verte et leur réseau national, Ceinture Verte Groupe. Ce démonstrateur a pour objectif stimuler des innovations susceptibles d'améliorer de manière significative la performance économique de la filière maraîchage en circuits courts. Le réseau Ceinture Verte porte en propre une partie des projets soutenus et accompagne également des initiatives complémentaires menées par d'autres acteurs.

Dans ce cadre, le Pays de Béarn a été sélectionné pour réaliser une étude approfondie des dynamiques agricoles et foncières du territoire. Cette démarche vise à identifier des zones agricoles stratégiques et à formuler des pistes d'actions opérationnelles, favorisant ainsi une gestion durable des ressources et le développement de l'agriculture locale.

Le projet représente une enveloppe prévisionnelle de 224 554 €, financée à hauteur de 50 % par une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 112 277 €. Une convention présentée en annexe vient formaliser cet engagement et sera présentée à l'approbation de l'assemblée.

Par ailleurs, la région Nouvelle-Aquitaine accompagne les actions stratégiques locales et l'étude projeté lors de la phase 1 peut être éligible à ce dispositif. Il est proposé à l'assemblée de solliciter toute aide possible auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

Sur la base de ces éléments, le plan de financement serait le suivant :

- **PHASE 1 « Mise en place d'une animation territoriale pour préserver l'usage des terres agricoles et favoriser l'installation d'activités agricoles nourricières en Béarn »**
(01/01/2024 – 30/09/2025, 72 554 €), le financement est réparti comme suit :
 - **36 277 €** (50 %) de l'AMI « Démonstrateurs territoriaux »,
 - **18 000 €** (25 %) du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
 - **18 277 €** (25 %) d'autofinancement du Pays de Béarn.

- **PHASE 2 « Déploiement expérimental »**
(01/10/2025 – 30/09/2028, 152 000 €) sera cofinancée à 50 % par l'AMI, avec des financements complémentaires à solliciter.

Ce montage financier repose sur une coopération entre partenaires publics et territoriaux.

Au regard des éléments ci-dessus, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1. **Approuver le lancement de l'étude relative aux dynamiques agricoles et foncières dans le cadre de l'axe 1 du Projet Alimentaire Territorial ;**

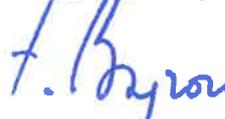
2. **Approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;**
3. **Autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Ceinture Verte Groupe annexée à la présente délibération ;**
4. **Autoriser Monsieur le Président à solliciter l'appui technique et financier du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions en lien avec les actions menées dans cet axe 1 ;**
5. **Autoriser Monsieur le Président à signer les documents utiles à la mise en œuvre de l'axe 1 du PAT.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU